

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** :

**Délibération attribution du lot à l'entreprise retenue pour le marché public relatif aux travaux d'aménagement de sécurité de la RD 90.**

Monsieur le Maire expose,

Le conseil municipal a validé par ses délibérations n°2022-06-01 et 2022-06-02 les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de la commune via la Route Départementale 90.

Suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre : le CABINET VIAMAP, la commune a lancé le 22/04/2023, et ce pendant 1 mois, une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée dans le respect des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique avec une dévolution en 1 seul lot. Les offres ont été déposées sur la plateforme et la séance d'ouverture des plis a eu le 23 mai 2023.

Les réponses étaient conformes à l'estimation initiale.

Lors de la séance du 6 juin 2023, le lot a été attribué après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établis par la maîtrise d'œuvre.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des travaux est arrêté à 290 535,40 € HT.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure adaptée ;
- **APPROUVE** l'attribution du lot à l'entreprise figurant sur le tableau ci-joint ;

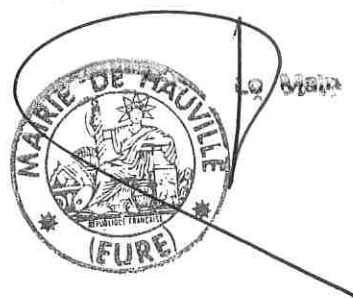
Lot n°	Intitulé du lot	Proposition d'œuvre	Maîtrise	Montant HT de l'entreprises proposées
1	AMENAGEMENT	TOFFOLUTTI		290 535,40 € HT
<b>TOTAUX HT</b>				

- **APPROUVE** le coût total des travaux arrêté à **290 535,40 € HT** ;

- **AUTORISE** Le Maire à signer ce marché de travaux, au nom et pour le compte de la commune ;

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



Le Maire de HAUVILLE  
certifie le présent acte exécutoire  
- transmis à la Préfecture le  
- notifié ou publié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

08/06/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

08/06/2023

Présents : 9

Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Aménagement sécurité RD90: signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remise en gestion**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa réunion en date du 21 juillet 2022, le Maire avait été autorisé à demander une subvention au titre des « assainissements de traverses sur route départementale » dans le cadre du projet d'aménagement sécurité de la RD90.

Lors de sa commission permanente du 14 avril 2023, le Conseil Départemental a attribué à la commune de HAUVILLE une aide départementale de 36 434 € dans le cadre de la réalisation d'un assainissement en traverse sur route départementale.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été envoyée. Cette convention autorise la commune de HAUVILLE à réaliser l'ensemble de l'opération projetée sur la RD90. Celle-ci permettra également à la commune d'être éligible au FCTVA pour cette opération d'investissement communal sur le domaine public routier départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- ✓ **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remise en gestion relative à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD90

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

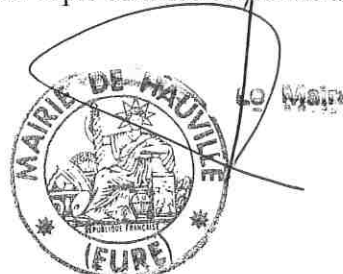
**Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisirs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 27 mars 2023 de la communauté de communes Roumois Seine, il a été décidé de fixer une participation communautaire pour la prise en charge des fluides et des charges des biens communaux à hauteur de 0,21 €/heure de présence réelle par enfant pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisirs avec la communauté de communes Roumois Seine.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet pédagogique de l'école Alphonse Daudet avait été validé en commission académique. Dans ce cadre, un soutien financier est accordé par les services de l'Etat.

Le projet est présenté en particulier par Mme CHERIFI et il concerne l'acquisition de mobiliers et d'assises spécialisés. Les fournisseurs consultés sont IKEA, MANUTAN et MAJUSCULE. Or, compte tenu de contraintes particulières liées aux achats publics, les services du rectorat ne peuvent pas commander chez ces fournisseurs.

Afin de ne pas entraver le projet et qu'il se réalise le plus rapidement possible, le rectorat propose la mise en place d'une convention de financement avec la commune.

Cette convention prévoit le versement d'une avance de 30 % dès la signature de celle-ci puis de verser le reste de la subvention sur présentation de pièces justificatives de dépenses.

Monsieur le maire informe que le projet pédagogique est de 5234 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec le rectorat de la région académique de Normandie.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

08/06/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

08/06/2023

Présents : 9

Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Avis du conseil municipal concernant l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de Seine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Roumois Seine nous a transféré, à la demande de la Préfecture de l'Eure, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de Seine.

Cette enquête publique est fixée du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 9H00 au vendredi 30 juin 2023 à 17H. Ce plan est présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, située à CAEN.

Le conseil municipal déplore que compte tenu de l'importance du sujet, il y ait eu un manque de préparation et de diffusion d'information préalablement au dépôt de cette enquête publique.

Néanmoins le conseil municipal de Hauville soutient le plan de protection qui fixe des objectifs de réduction des émissions et concentrations de polluants atmosphériques.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération encaissement chèques ORANGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs chèques de l'entreprise ORANGE sont à encaisser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION accepte l'encaissement de ces chèques.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Date d'affichage :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/06/2023

Affichage 27/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

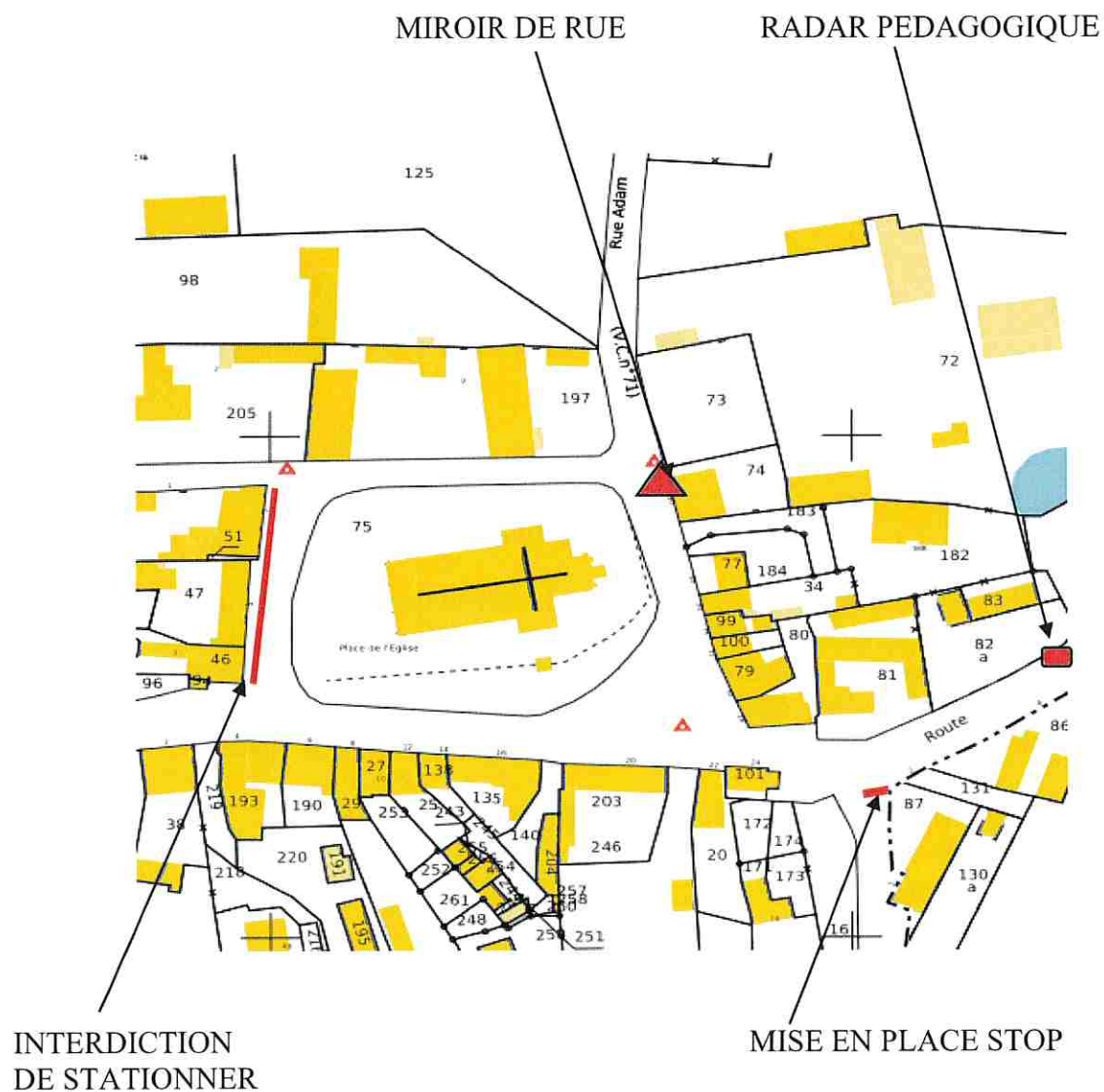
**Objet :**

**Délibération modification circulation autour de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation de la commune mais aussi pour pouvoir implanter une place de stationnement PMR en face de l'église, il convient, pour garantir plus de sécurité, de modifier le sens de circulation autour de l'église.

Le conseil municipal propose :

- Interdiction de stationnement du numéro 3bis jusqu'au 7 Place de l'église (côté boulangerie),
- Implantation d'un miroir de rue route du Bosc Lambert au niveau du n°40 place de l'église,
- Mise en place d'un stop au carrefour de la route de Barneville et de la route du Landin,
- Implantation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg route du Landin.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION accepte la modification de circulation autour de l'église.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230608-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023  
Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération création d'un commerce dans le local de l'ancienne poste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par ses délibérations n° 2022-07-05 et 2023-01-02, les travaux de réfection intérieurs et extérieurs ont été approuvés.

Le projet est de créer un petit commerce de proximité dans le local entièrement refait.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le changement de destination du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ✓ **Autorise** le changement de destination du local,
- ✓ **Autorise** monsieur le Maire à continuer les démarches concernant la création du petit commerce,
- ✓ **Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la création du petit commerce.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
08/06/2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

Date d'affichage :  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703169-20230615-20230609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire  
Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. FAUCON, M. DELANOS, M. LE GUEN, Mme COUZI, M. CROGUENNEC

Absents excusés : Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD.

Absent : M. TALEB

Mme VERDUN a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération mise à disposition petite salle pour atelier sophrologie**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande émanant de Mme PIERRE Céline, sophrologue domiciliée sur Hauville.

Mme PIERRE souhaiterait disposer de la petite salle des fêtes 1 à 3 fois par mois pour des cours de sophrologie pour enfant, adolescent et adulte.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ✓ **Accepte** le prêt de la petite salle à Mme PIERRE à titre gracieux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



Le Maire

